

**ARRETE N° 04 /2023**

**Mise à disposition temporaire des parkings situés au Centre-Ville dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Course VTT X Country Urbain »**

**Le Maire de la Commune de Petite-Île,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la route

**Vu** le Code de la voirie routière,

**Vu** le Code pénal,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** l'arrêté du 06 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 02 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**Vu** l'instruction interministérielle du 13 août 1977 sur la signalisation routière modifié par les textes subséquents,

**Vu** l'arrêté n° 421/2014 du 25 novembre 2014 modifiant l'accès au parking du Vieux Moulin à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014,

**Vu** l'organisation de la manifestation du Club Cycliste de Petite-Île dénommée « Course VTT X Country Urbain » le dimanche 26 mars 2023, nécessitant l'occupation du parking « le Vieux Moulin »,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'interdire l'accès et le stationnement des véhicules de tous autres usagers sur ce parking,

**Considérant** qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers,

**ARRETE :**

**Art. 1<sup>er</sup>. – Dans le cadre de la manifestation « Course VTT X Country Urbain » du dimanche 26 mars 2023, les dispositions suivantes s'appliquent sur les parkings au Centre-Ville :**

<b>• Parking du Vieux Moulin</b>	
Partie Ouest, comprise entre la rue Mahé de Labourdonnais et l'escalier permettant l'accès à la mairie  Du mercredi 22 mars 2023 à 20h00 au samedi 25 mars 2023 à 05h00 du matin	Fermeture partielle
Du samedi 25 mars 2023 à 05h00 du matin au dimanche 26 mars 2023 à 16h00	Fermeture totale
A compter du dimanche 26 mars 2023 à 16h00	Réouverture partielle
A compter du lundi 27 mars 2023 à 12h00	Réouverture
<b>• Parking Les Salanganes</b>	
Du samedi 25 mars 2023 à 05h00 du matin au dimanche 26 mars 2023 à 16h00	Fermeture des 3 premières places situées côté Sud

.../...

<b>• Parking impasse des Manguiers</b>	
Du samedi 25 mars 2023 à 05h00 du matin au dimanche 26 mars 2023 à 16h00	Fermeture totale
<b>• Parking Espace François Mitterrand - rue Général de Gaulle</b>	
Du samedi 25 mars 2023 à 05h00 du matin au dimanche 26 mars 2023 à 16h00	Fermeture totale
<b>• Parc François Mitterrand – devant et derrière la Bibliothèque</b>	
Du samedi 25 mars 2023 à 05h00 du matin au dimanche 26 mars 2023 à 16h00	Fermeture <b>L'accès à la Bibliothèque pour le public être maintenu</b>
<b>• Places de stationnement en face de la Mairie Rue Mahé Labourdonnais</b>	
Du samedi 25 mars 2023 à 05h00 du matin au dimanche 26 mars 2023 à 16h00	Fermeture totale

**Art. 2.** – Une signalisation réglementaire sera apposée par les services techniques municipaux.

**Art. 3.** - Les infractions au présent arrêté donneront lieu à l'établissement de procès-verbaux de constatation et seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Art. 4.**- Messieurs le Directeur général des services, le Commandant de la communauté de brigade de gendarmerie, le Responsable de la police municipale, Madame la Responsable des Services techniques de la Commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.



PETITE-ILE, le 17 Mars 2023

Le Maire,

Serge Hoareau

Affiché le,

Publié au Recueil des actes administratifs de la Commune

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification